

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

---

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL104

présenté par  
Mme Forteza, rapporteure

-----

### ARTICLE 5

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« une autre autorité compétente »,

les mots :

« l'autorité de contrôle d'un autre État membre ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.